

## **Situation routière de la rue Hydraulique et rues adjointes; Interpellation introduite par Filip Huyghe, Conseiller communal**

Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

Monsieur le Bourgmestre et Mme L'échevine Ilunga ont eu la gentillesse d'organiser une rencontre citoyenne autour des problèmes de circulation dans la Rue Hydraulique et les rues avoisinantes le 23 Février dernier. Une belle initiative de la part de notre collègue qui montre qu'il est prêt à prêter l'oreille aux besognes de la population.

Mieux vaut tard que jamais, pourrait-on dire. Début 2024, M. Thomas Lenel, riverain de la Rue Hydraulique fortement perturbé par l'incessante passage de voitures dans sa rue et les nombreuses embouteillages qui se produisent dans cette rue auparavant plutôt tranquille, introduit une pétition auprès du collège supporté par les signatures de 89 riverains.

Il s'avère que les Rues Hydraulique, de la Charité et de l'Artichaut, de caractère plutôt résidentielles, reçoivent de plus en plus de trafic dit de transit. Il s'agit d'automobilistes qui tentent d'éviter les embouteillages sur la petite ceinture en faisant un détour dans ces rues moins connues qui lient les squares avec la petite ceinture au niveau de Madou.

Les habitants ne se plaignent pas seulement de la situation, ils vous offrent aussi le trois solutions suivantes :

- Ø Inverser le sens unique de la rue de l'Artichaut ;
- Ø Bloquer l'accès à la petite ceinture au bout de la rue de la charité ;
- Ø Mettre la rue Hydraulique en sens unique descendant dans son dernier tronçon (le plus haut).

Ceci dans le but de rendre le passage vers la petite ceinture plus difficile sans empêcher les riverains d'atteindre leur domicile.

Monsieur Lenel et ses voisins reçoivent une réponse signée par M. Le Bourgmestre en Septembre 2024, précisant que M. Vallier, responsable du service mobilité de la commune, s'occupe du dossier. Dans ces mêmes courriers, les services de la commune semblent favoriser la solution proposée de bloquer l'accès à la petite ceinture venant de la rue de la Charité mais signalent tout de même qu'il faut agir avec prudence et que certaines démarches seraient nécessaires avant de passer à l'action. Le choix des mesures à prendre devra faire l'objet d'une analyse approfondie des répercussions possibles sur la mobilité dans les autres zones de la commune. Il sera également nécessaire d'informer la Ville de Bruxelles et les services concernés, tels que les pompiers, ambulanciers, etc. Quoi qu'il en soit, M. le Bourgmestre confirme que la procédure est désormais lancée. Dans les semaines à venir, le dossier sera soumis au Collège afin de les informer de la demande des riverains.

En Décembre 2025, inquiets de ne toujours pas avoir reçu de réponse plus concrète depuis Septembre 2024, les riverains recontactent le collègue et obtiennent une rencontre citoyenne le 23 Février 2026, presque deux ans après l'introduction de leur pétition initiale. Pendant cette soirée, après une présentation étendue des nombreux services que la commune offre aux habitants, dont malheureusement aucun ne touche au problème qui nous occupe, nous entrons dans le concret. Après une légère hésitation M. le Bourgmestre admet qu'il n'a malheureusement pas encore eu l'occasion de traiter le dossier, fort occupé comme il est. Il

n'a ni contacté les services concernés, ni la ville de Bruxelles, ni la région et une étude n'a malheureusement pas non plus été faite. Les nombreuses demandes des riverains d'obtenir une date à laquelle ils pourraient s'attendre à une réponse plus concrète sur l'avancement du dossier ne reçoivent malheureusement aucune réponse.

Cette situation est évidemment inquiétante et il ne me reste qu'à vous reposer la même question : M. le Bourgmestre, quels pas avez-vous entrepris depuis le mois de Février dans ce dossier et quand pourrons-nous recevoir une réponse de votre part ?

Bien à vous,

Filip Huyghe

Conseiller communal